



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-142

Ottawa, le 21 décembre 2007

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 25 janvier 2008.*

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

### Article Requérante et endroit

1. **CTVglobemedia Inc.**  
L'ensemble du Canada  
No de demande 2007-1697-0
2. **Carl Gilbert, au nom d'une société devant être constituée**  
Saguenay (secteur La Baie)  
(Québec)  
No de demande 2007-1634-2
3. **Trust Communications Ministries**  
Barrie (Ontario)  
No de demande 2007-1641-7

### 1. **L'ensemble du Canada** **No de demande 2007-1697-0**

Demande présentée par **CTVglobemedia Inc.**, au nom de sa filiale 2953285 Canada Inc., en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées appelée The Discovery Channel.

La titulaire propose de modifier la condition de licence 1(b) en ajoutant la catégorie 10 (jeux questionnaires) à sa liste de catégories d'émissions autorisées.

La titulaire propose également de diffuser au plus 15 % d'émissions provenant de la catégorie 10 au cours de la semaine de radiodiffusion.

La titulaire a indiqué que l'ajout d'un nombre restreint d'émissions provenant de la catégorie 10 rendrait son service plus intéressant pour son public cible tout en s'assurant de maintenir la vraie nature de son service.

*Adresse de la titulaire :*

**Canada**

9, Channel Nine Court  
 Scarborough (Ontario)  
 M1S 4B5  
 Télécopieur : 416-332-4580  
 Courriel : [dspodek@ctv.ca](mailto:dspodek@ctv.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

2. **Saguenay (secteur La Baie) (Québec)**  
**No de demande 2007-1634-2**

Demande présentée par **Carl Gilbert, au nom d'une société devant être constituée** (SDEC), visant l'utilisation de la fréquence 105,5 MHz (canal 288B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 30 600 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 50 000 watts/hauteur effective de l'antenne 97,9 mètres) pour l'exploitation de la nouvelle entreprise de programmation de radio commerciale de langue française approuvée dans la décision de radiodiffusion CRTC 2007-95, 21 mars 2007 (Décision 2007-95).

La présente demande a été déposée en réponse à la décision 2007-95 dans laquelle le Conseil stipule qu'il n'attribuerait une licence à Carl Gilbert (SDEC) qu'à la condition que cette dernière soumette une demande proposant l'utilisation d'une autre fréquence FM et de paramètres techniques jugés acceptables à la fois par le Conseil et le ministère de l'Industrie.

Le Conseil note que les nouveaux paramètres techniques proposés augmenteraient de façon significative le périmètre de rayonnement originalement proposé.

*Adresse de la requérante :*

5930, Véronique  
 Brossard (Québec)  
 J4W 1G5  
 Courriel : [cbert60@sympatico.ca](mailto:cbert60@sympatico.ca)

*Examen de la demande :*

CLD de Saguenay (La Baie)  
 993, rue Bagot  
 Bureau 103  
 Saguenay (Québec)

3. **Barrie (Ontario)**  
**No de demande 2007-1641-7**

Demande présentée par **Trust Communications Ministries** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CJLF-FM Barrie.

La titulaire propose de supprimer sa condition de licence actuelle qui suit :

La titulaire diffusera un maximum de six minutes de messages publicitaires par heure de 6 h à 9 h et de 16 h à 18 h, ainsi qu'une moyenne maximale de quatre minutes de messages publicitaires par heure pendant les autres heures de la journée de radiodiffusion.

La titulaire propose d'ajouter la condition de licence suivante :

La titulaire diffusera un maximum de huit minutes de messages publicitaires par heure.

Le Conseil souligne qu'à la suite d'une surveillance de la programmation de la station, il a été déterminé que la diffusion de messages publicitaires dépasse les limites courantes prévues par la condition de licence.

Les arguments de la requérante pour cette modification proposée lui permettrait de répondre à une demande de temps publicitaire sur les ondes de CJLF-FM pendant les périodes de pointe. La modification lui permettrait également de ne plus être en situation de non-conformité en ce qui a trait à la diffusion de messages publicitaires.

*Adresse de la titulaire :*

115, chemin Bell Farm  
Bureau 111  
Barrie (Ontario)  
L4M 5G1  
Télécopieur : 705-735-3301

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

## **Participation du public**

**Date limite d'interventions/d'observations**

**25 janvier 2008**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la

poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure sousmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce

processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central  
Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : 819-997-2429  
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782  
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782  
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

Édifce Kensington  
275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

Édifce Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778

Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*